



juin 2019

**Aujourd'hui, les collectivités peuvent réellement s'emparer des données numériques pour améliorer leurs politiques publiques. Mais comment s'y prendre ? La Gazette organise un webinaire le 19 juin à 17h pour répondre à toutes vos questions.**

## Présentation

En croisant les données de la collectivité, ou données d'autres entités publiques, voire des données privées, et en les analysant, on peut aujourd'hui formuler des scénarios prédictifs pour ajuster budgets et ressources aux objectifs. Ces analyses peuvent également faire émerger une évaluation précise de l'effet d'une politique sur son territoire.

Mais utiliser les données ne s'improvise pas :

- Quelles données peuvent être utilisées ?
- Qu'est-ce que le RGPD impose, s'agissant des données personnelles des habitants ?
- Comment rendre les données utilisables dans les systèmes d'information des collectivités ?
- Comment s'assurer des droits d'usage ou de propriété de la collectivité sur les données ?
- Comment s'y prendre pour insuffler une culture de la donnée dans l'ensemble de la collectivité ?

Pour répondre à toutes ces questions, et à celles que vous poserez en direct le 19 juin à 17 heures, la Gazette a réuni 3 experts :

- Schéhérazade Abboub, Avocate chez PARME AVOCATS
- Joël Gombin, Cofondateur et gérant de DATACTIVIST (cabinet de conseil en ouverture et réutilisation des données)
- Jacques Priol, Président du cabinet CIVITEO (spécialisé dans les stratégies et la gouvernance de la donnée)

## Informations pratiques

Inscription gratuite

## Liens utiles

- [Informations et inscriptions](#) [1]

## Type d'événement

[Evènement hors ADBS](#) [2] [Conférence Web](#) [3]

## Groupe

[.Groupe Réseau](#) [4]

## Date

[juin 2019](#) [5]

**URL :** <https://www.adbs.fr/agenda/webinaire-comment-mettre-285735>

## Liens

[1] <https://www.lagazettedescommunes.com/626186/comment-mettre-la-donnee-au-service-des-politiques-publiques/>

[2] [https://www.adbs.fr/agenda?f%5B0%5D=im\\_field\\_type\\_evenement%3A605](https://www.adbs.fr/agenda?f%5B0%5D=im_field_type_evenement%3A605)

[3] [https://www.adbs.fr/agenda?f%5B0%5D=im\\_field\\_type\\_evenement%3A603](https://www.adbs.fr/agenda?f%5B0%5D=im_field_type_evenement%3A603)

[4] [https://www.adbs.fr/agenda?f%5B0%5D=sm\\_og\\_group\\_ref%3Anode%3A285300](https://www.adbs.fr/agenda?f%5B0%5D=sm_og_group_ref%3Anode%3A285300)

[5] [https://www.adbs.fr/agenda?f%5B0%5D=dm\\_field\\_date%3A%5B2019-01-01T00%3A00%3A00Z%20TO%2020-01-01T00%3A00%3A00Z%5D&f%5B1%5D=dm\\_field\\_date%3A%5B2019-06-01T00%3A00%3A00Z%20TO%202019-07-01T00%3A00%3A00Z%5D](https://www.adbs.fr/agenda?f%5B0%5D=dm_field_date%3A%5B2019-01-01T00%3A00%3A00Z%20TO%2020-01-01T00%3A00%3A00Z%5D&f%5B1%5D=dm_field_date%3A%5B2019-06-01T00%3A00%3A00Z%20TO%202019-07-01T00%3A00%3A00Z%5D)